

Comment déclarer un accident du travail avec WinLassie ?

Module
Événement du
logiciel



Les processus, alertes et notifications vous permettront un suivi optimal de votre démarche dans les délais réglementaires

1



Reconnaissance d'un accident du travail (ou accident de trajet)

Caractère soudain

(chute, blessure, coupure...)

Environnement et temps de travail

(lien avec le travail : temps de trajet, locaux professionnels..)

Lésion constatée

(corporelle, psychique..)

2



24H

Informez l'employeur de l'accident : précision lieu, circonstances, nature...
(un tiers peut aussi l'informer)



Effectuez des signalements dans le logiciel pour prévenir les accidents du travail

3



Visite médicale du salarié accidenté
→ **Certificat médical**
(avec arrêt de travail ou non)

5



Transmission de la feuille d'accident au salarié



Télédéclaration directement sur Net entreprises

4



48H

Déclaration de l'accident par l'employeur à la CPAM (et attestation salaire si arrêt de travail)

→ Possibilité pour l'employeur d'émettre des réserves sur les circonstances de l'accident



ou 24H à la Carsat, l'inspection du travail et l'ETT si le travailleur est intérimaire

6



30J

Réponse de la CPAM sur le caractère professionnel de l'accident

7

Décision et versement des indemnités journalières par la CPAM



Déclaration effectuée !



Prolongement de 2 mois et enquête possible (suivant la complexité du dossier)

i Info

- En cas de non-déclaration, l'amende peut s'élever à **750 euros** pour l'employeur.
- Le salarié a alors un délai de 2 ans pour déclarer son accident.
- Dans le cas d'un **accident bénin**, l'employeur peut aussi inscrire l'accident dans le **registre des accidents du travail**. La démarche aura l'avantage d'être **simplifiée**.